

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande - NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pub. Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.15 pour la Confédération des Vignerons,
270.51 pour le Syndicat de Défense.



BLÉ ET PAIN : Le Comité Central, réuni à Paris le 7 juillet, après les exposés de MM. Tournier et Dr. Romant, a demandé que pour faciliter l'écoulement des récoltes, tout soit fait pour l'amélioration qualitative des blés indigènes, notamment surpayer les bons blés et pénaliser les mauvais suivant des barèmes officiels.

LE PRIX DES BATTAGES : Les entrepreneurs de battage de la région de l'Ouest, réunis à Nantes, le 10 juillet 1937, ont décidé de fixer à 50 kilos de blé l'heure de battage, avec paiement en argent.

POULES DE BRESSE : Le Congrès national des Eleveurs de la race de Bresse, universellement réputée, se tiendra à Paris, du 30 juillet au 2 août, au Centre Rural de l'Exposition. Les amateurs assisteront à des démonstrations de gavage, de présentation, d'expédition des volailles et conférences.

EXPORTATIONS DE BEURRE : Le Journal Officiel du 13 juillet a publié un avis ramenant à 4 francs par kilo le montant unitaire des allocations versées aux exportateurs de beurre, en application du décret du 25 juillet 1935.

A L'ECOLE DE GRIGNON : M. Eugène Vandervynck, ancien élève de Grignon, ingénieur en chef du Génie Rural, vient d'être désigné comme Directeur de l'Ecole Nationale d'Agriculture, en remplacement de M. Bonafé, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

LA PSITTACOSE, chez toutes les espèces d'oiseaux, vient d'être ajoutée à la nomenclature des maladies contagieuses, donnant lieu à l'application des dispositions de la loi du 21 juil. 1898. Un arrêté déterminera les mesures sanitaires applicables à cette maladie.

ALCOOLS TUNISIENS : Les alcools de bouche, d'origine tunisienne, provenant de la distillation des figues et des dattes, pourront être importés, sans autorisation préalable, jusqu'à concurrence de 1.000 hectolitres, par le bureau de douanes de Marseille.

A BERLIN, se tiendra, du 2 au 5 août, le second Congrès international du Fruit Aliment, intéressant les producteurs de fruits, jus de fruits, raisins et jus de raisins de tous les pays.

Un chef-d'œuvre du bois...

La porte de bois de la place de l'Alma — un des chefs-d'œuvre de l'Exposition de 1937 — est sans aucun doute le plus bel ensemble de bois qu'a conçu jusqu'à maintenant la technique moderne. L'arc qui franchit le pont de l'Alma dans le prolongement de cette porte est long de 70 mètres ; il est relié à deux passerelles qui franchissent la place de l'Alma, pour aller, la première avenue Marceau, la seconde avenue Montaigne, et cela sans aucune « portée » ni appui. Les deux ponts centraux sur lesquels repose tout l'ouvrage peuvent supporter une charge de 3.500 kilos. Les deux pylônes qui sont situés à chaque angle de l'escalier central ont une hauteur imposante de 51 mètres.

Méfiez-vous

des courtiers inconnus,
toujours beaux parleurs,
qui parcourent les campagnes
pour placer des
Blés de Semence,
aux noms mirifiques et à des prix
très au-dessus de leur valeur...
Ne signez rien !
Ne vous engagez pas à la légère !

La Moisson

De l'aube au crépuscule, durant des heures ininterrompues, la moisson se poursuit cette année au cours des resplendissantes journées de juillet.

Elle donne, à celui qui a des yeux pour voir, le spectacle de la plus sereine philosophie, une utile leçon de sagesse au milieu du chaos des idéologies modernes.

Il ne s'agit pas de savoir quel sera le prix auquel sera taxé le blé, pas plus le rendement que nous aura consenti la nature. L'enseignement est plus élevé, c'est un exemple parfait de la perpétuité des premiers gestes humains.

L'homme moissonne en 1937, à la sueur de son front, son pain quotidien, ce pain qui le nourrira lui et sa famille. Il s'impose ce travail essentiel, comme se le soit imposé tous ceux qui, en foules innombrables, l'ont précédé sur la terre. C'est un des chapitres élémentaires de l'éternelle loi de la vie.

Parcourant notre pays, vous verrez partout se poursuivre le même labeur, comme un rite. Les moissonneurs coupent le froment, lient les gerbes, les charroient à la maison. Leurs gestes, depuis des millénaires, sont demeurés identiques.

Certes, vous apercevrez des machines, même de celles qui sont les plus perfectionnées, mais comme aux temps bibliques, ceux de Ruth, cette pauvre Moabite qui conquit le cœur de Booz, vous verrez penchées sur la glèbe les femmes, assemblant respectueusement les glanés.

L'impression d'une sérénité certaine, se dégage du calme de ce tableau vivant sous un éblouissement de soleil.

Sur la route noire de goudron, entre des haies de verdure, passe un car. Un car lourdement chargé des loisirs de pauvres êtres des deux sexes. Quelques-uns de ceux qui s'agitent bruyamment en quelque triste agglomération industrielle, les victimes d'une époque et de ses puériles idées, sont là en face du grave travail essentiel de l'homme de tous les temps. Ils chantent sans joie une sorte de cantique, et lèvent en passant on ne sait quel pding en l'air.

Inutile manifestation ! Les moissonneurs les regardent en riant. Ils ne réagissent même pas.

Une très vieille Société, très indulgente, est en face d'eux. Elle dit à son enfant dressé contre

elle : « Tu as beau faire, en dépit des outrages dont tu m'abreutes, tu es mien. Ne sors-tu pas de chez nous à une ou deux générations près. Tu n'es qu'un déraciné de la Terre, et c'est encore nous qui te nourrissons. Nous pourrions nous passer de toi et de tes œuvres ; tu ne pourrais pas vivre si nous n'étions demeurés des sages, si nous n'étions ici à moissonner. En vain tu t'inities aux mystères de l'Asie, tu n'empêcheras pas la réalité : le pain se gagne à la sueur du front des hommes.

Vous êtes tous les prisonniers d'un monde matérialiste, enfermés dans le bague du monde mécanique. Un monde affolé qui veut ignorer des lois éternelles. Un monde sans âme à jamais désespéré.

De CAMIRAN,
Président du Syndicat Central
des Agriculteurs
de la Loire-Inférieure.

M. BOULANGÉ NOUVEAU PRÉSIDENT de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles

M. Joseph Boulangé, élu le 14 juin président de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles est, depuis 1901, cultivateur à Henneçon-sur-Loire, dans le Pas-de-Calais, département de culture familiale. Il exploite toujours aidé par ses deux fils.

Mobilisé de 1914 à 1918, tandis que sa famille était dispersée par l'invasion, M. Boulangé eut la douleur de retrouver son village détruit et sa terre dévastée.

Ayant recoussé de ses mains cette parcelle déchirée de la terre de France, M. Boulangé connut l'espoir de vivre tranquille, repris au rythme du travail de culture.

Mais les hommes d'élite ne connaissent pas le bonheur facile. A peine sa ferme et son village remis en état, on vint chercher M. Boulangé, président du Syndicat d'Henneçon depuis 1912, pour le mettre en 1928, à la tête de la Fédération Agricole du Pas-de-Calais dont il fit l'une des Unions Régionales de Syndicats qui pourraient servir de modèle d'organisation syndicale.

Le nouveau Président de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles a de beaux états de service.

Tout à tour cultivateur, puis chassé de sa terre, puis combattant pour la reconquête, puis encore peinant pour la reconstituer et enfin travaillant pour en vivre, il lui manquait de se sacrifier pour sauver par le Syndicalisme agricole la paysannerie menacée.

Ce sacrifice, M. Boulangé le consent avec sa bonne grâce, tout son cœur et une grande énergie.

Il mérite bien la confiance et l'autorité dont il est investi.

Un Brin de Causette...

Y venant de nous embarquer sur un nouveau bateau — d'tui là du « franc flottant » ! Et chacun de se poser la question de sécurité, de saisir une bouée de sauvetage, de demander comment qu'il fallait diriger la barque ?

Après tout, y avait ben des choses qui flottent et qui coulent point. Le bateau de la Ville de Paris fluctua nee mergiture arbore terjourns sa devise. La mode est aux choses flottantes, pisque les tourisses aiment à faire des croisières, que les constructeurs d'automobiles fabriquant des moteurs flottants et que les chirurgiens nous décourrent des reins qui flottent de même !

C'est en revenant d'Amérique, à bord du Normandie, que M. Bonnet, le nouveau grand Argentier, avait eu c'te trouvaille. A dire vrai, c'était plutôt un radeau de sauvetage, car l'était moins cinq de sombrer au pays des poissons. Regardez un p'tit oussque nous avait foutu son prédécesseur :

« Il s'en va (M. Auriol) ayant dévalué le franc de 35 % et à la veille d'une seconde dévaluation sans limite prévue, ayant fait des dettes partout, dévoré le bénéfice comptable de la dévaluation, vidé les fonds d'égalisation, lavé les 20 milliards d'avances de la Banque et, si bien protégé le franc que, sous lui, l'encaisse-or est tombé de 72 milliards de francs-Auriol à 54 ; d'où il faut encore soustraire les quatre milliards de l'emprunt anglais à rembourser. Le déficit du budget ordinaire dépassera 8 milliards ; le budget extraordinaire, pour lequel aucune recette n'est prévue, en réclame 8 1/2. A quoi s'ajoutent le remboursement des bons Germán-Martin, soit 5.400 millions, le remboursement de l'emprunt anglais, des bons Auriol, soit 800 millions, le déficit des chemins de fer, soit 7 à 8 milliards, le déficit des P.T.T. et des Habitations à bon marché, soit 2 à 3 milliards — en tout 35 milliards environ, dont M. Auriol ne laisse pas le premier sou et qu'il va falloir trouver... »

On a beau savoir nager, on tenait la gouvernaille, c'était quère commode de remonter le courant ! Etotnez-vous si que le capitaine du « franc flottant » avant de mandé à la Banque de lui fabriquer dare-dare 15 milliards de p'tites bouées de sauvetage. Etotnez-vous si qu'une averse de nouvelles impositions allant tomber sur l'pays, comme la misère sur l'pauvre monde. Et rouspétez point si que les transports augmentent, les téléphones, les timbres postes et fiscaux, si que vous payez vos cigarettes ou vol'paquet de gris 20 % plus cher...

Avais-je point raison de dire qu'un jour on danserait devant l'buffet dégarni ? Pour le tabac, passe encore, on n'a qu'à griller quatre cigarettes au lieu de cinq. Mais pour le reste, y lallant nous piumer jusqu'à la dernière ! Ça n'étant pu du franc flottant, ni du franc rigolade — mais une corde flottante qui nous mettrons autour du cou...

Mais, dira-t-on, si les commerçants ou les industriels qui achètent des produits agricoles sont assujettis à l'interdiction de hausse, au moment de la vente de ces produits, ce sont les prix à la production qui seront indirectement comprimés.

Au Comité National de Surveillance des Prix

Le Comité national de surveillance des prix, reconstitué par l'arrêté du 6 juillet 1937, a tenu sa première séance le vendredi 9 juillet, à Paris.

Les organisations agricoles y étaient représentées par MM. Paul Garnier et Henri Rouy ; le Ministre de l'Agriculture par M. Dumont, suppléant M. Bony.

La séance a été présidée par M. qui a défini la tâche du Comité.

Il a rappelé que le Gouvernement veut éviter que les modifications monétaires donnent prétexte à des mouvements injustifiés de prix. Pour y parvenir, un décret-loi a interdit toute hausse qui ne serait pas approuvée ou autorisée.

Puis, après avoir indiqué que le texte de ce décret-loi devait comporter une certaine souplesse d'application, M. Max Hymans a déclaré :

« Vous ne pourriez pas ne pas constater que la hausse précède demment intervenue sur toutes les marchandises industrielles, le risque de placer l'agriculture dans une position de porte à faux et il vous faudra rechercher les moyens propres à empêcher que ne se développe un tel danger qui, étant donné la place qu'occupe dans la vie française le monde paysan, pourrait être des plus graves. C'est la raison pour laquelle la loi a prévu des exceptions pour les produits agricoles et l'esprit qui a animé ses rédacteurs devra naturellement être le votre. »

Une longue discussion s'est engagée à laquelle ont pris part les représentants des producteurs, industriels, commerçants et des ministères représentés.

Il a été décidé qu'une liste des produits agricoles et denrées périssables, pour lesquels aucune autorisation préalable n'est imposée, serait préparée par M. Garnier en collaboration avec les services du Ministère de l'Agriculture.

Il convient de rappeler, d'autre part, qu'au Comité agricole d'Ouzouer-le-Marché, M. Camille Chantemps, président du Conseil, a précisé que « si les produits agricoles sont écartés de l'application du décret-loi relatif à l'interdiction de toute hausse de prix, ce n'est pas par simple faveur ». Mais, c'est parce que le marché des Halles dépend des arrivages et de l'abondance ou de la rareté de la production et qu'il reste étranger aux spéculations monétaires. »

Conformément à la lettre du décret-loi, les produits agricoles vendus directement par les producteurs ne sont pas dans le champ d'application de la nouvelle réglementation. Par conséquent, aucun producteur agricole ne doit être inquiété.

Mais, dira-t-on, si les commerçants ou les industriels qui achètent des produits agricoles sont assujettis à l'interdiction de hausse, au moment de la vente de ces produits, ce sont les prix à la production qui seront indirectement comprimés.

Il ne doit pas en être ainsi.

Les commerçants qui vendent des produits agricoles ou des denrées périssables ne sont pas assujettis, en cas de hausse, à l'autorisation préalable. Ils doivent seulement pouvoir justifier cette hausse éventuelle de leurs prix de vente. Or, il va de soi qu'un prix d'achat plus élevé suffira à justifier une augmentation correspondante du prix de vente.

Il importe de veiller à ce que les autorités administratives et les commissions départementales de surveillance des prix l'interprètent bien ainsi. MM. Garnier et Rouy ont demandé que des instructions soient données pour éviter les excès de zèle et les interprétations abusives qui risquent toujours de se traduire par des brimades infligées aux producteurs agricoles et par de nouvelles entraves à la revalorisation des produits agricoles.

Le Gouvernement a proclamé ses intentions de ne pas molester l'agriculture et de ne pas aggraver, mais plutôt de réduire, le décalage qui existe entre les prix agricoles et les prix industriels.

Il appartient aux représentants des groupements agricoles au sein des Commissions départementales de veiller à ce que l'esprit et la lettre des textes officiels soient respectés et à ce que l'agriculture ne fasse pas les frais de mesures rigoureuses ; celles-ci ne doivent tendre qu'à empêcher le développement d'un cycle infernal dont l'économie agricole serait à nouveau la première victime.

Avis de la Station Agronomique

Des essais sont en cours, depuis plusieurs années, sur la valeur boulangère comparée des vieilles espèces de blé (Bordeaux, etc.) et des nouvelles variétés de blé à grand rendement (Vilmorin, Tournier, Lemaire, etc.).

Les Agriculteurs qui auraient cultivé des blés de ces deux catégories, ou seulement des blés nouveaux sont instamment priés d'envoyer à la Station 3 kilos de chaque variété.

De même ceux qui auraient procédé à des essais comparés d'engrais azotés sur le blé, même d'une seule variété, ont intérêt à connaître les variations de la valeur boulangère, sous l'influence de la fumure, et particulièrement de la fumure azotée.

La Station Agronomique serait reconnaissante à tous ces Agriculteurs de l'envoi de leurs échantillons.

L'analyse des blés leur sera communiquée ultérieurement.

Devant la crise du blé, il y a un grand intérêt à connaître les meilleures variétés, non seulement au point de vue du rendement en grain, mais surtout au point de vue de la qualité boulangère et la bonne adaptation au climat de notre région.

Prière d'adresser les échantillons, bien étiquetés, par variétés, franco, à la Station Agronomique, boulevard Victor-Hugo, 26, à Nantes.

Le Directeur de la Station,
P. ANDOUARD.

POUR FIXER LE PRIX DU BLÉ Il faut appliquer la Loi

Bientôt, l'Office du Blé fixera le prix de la nouvelle récolte.

Les producteurs de blé réclament que la loi soit appliquée. Ni plus, ni moins.

La culture supporte une augmentation écrasante de ses charges : prix de la vie, salaires, frais de transport, etc., etc., depuis un an.

La prochaine récolte s'annonce nettement inférieure à la moyenne.

Si le prix du blé n'est pas très fortement relevé, la nouvelle campagne sera marquée par une aggravation rapide et profonde de la crise agricole. Le blé ne serait pas atteint seul, mais encore avec lui les autres céréales et toutes les cultures dont les prix sont influencés indirectement par celui du blé.

Financièrement, la culture n'est plus en mesure aujourd'hui de supporter plus longtemps le décalage qui existe entre ses dépenses et ses recettes.

Socialement, la culture ne peut plus — sous peine de voir disparaître ses dernières forces par l'exode rural — supporter le déséquilibre qui existe entre la situation du travail paysan et celle du travail urbain.

A la fin juin, le calcul du prix, fait strictement en conformité de la loi, sur la base des indices les plus modérés, donne un prix de 155 fr. par quintal pour une récolte moyenne de 80 millions de quintaux...

A ce prix, la valeur de la récolte serait exactement égale à la valeur moyenne des récoltes d'après-guerre.

A ce prix, la valeur de la récolte de blé équilibrerait exactement l'augmentation des charges et des frais de production.

Mais, entre la fin juin et la fin août, la dévaluation récente, l'augmentation de certains frais conduirait à un prix légal plus élevé.

Tenant compte, en outre, du déficit de la récolte, tout prouve que le prix du blé — s'il est fixé légalement — ne pourra pas être inférieur à 200 francs.

Et ceci pose un problème angoissant.

La culture réclame le prix légal auquel elle a droit.

On lui objecte, déjà, la crise économique, la crise financière mettant le pays au bord de la faillite.

On va lui objecter le péril social intérieur ; la menace extérieure plus grave encore.

Devant une pareille situation, jamais la responsabilité de ceux qui ont la charge de défendre les intérêts agricoles n'a été aussi lourde.

Leur devoir, cependant, nous paraît clair, nettement tracé.

Ils savent qu'une immense injustice a été commise à l'égard des paysans.

Ils savent que la ruine de l'agriculture, que l'affaiblissement des forces des paysans met en péril la vie du paysan.

La culture a supporté depuis longtemps, depuis un an plus que jamais, le poids d'une politique économique et sociale faite à l'avantage des autres, non pour elle.

Cela, les représentants agricoles à l'Office du Blé ont le devoir de la dire, de le prouver.

Ils doivent ensuite exiger l'application de la loi ; exiger le prix légal qui est juste et qui est nécessaire. Au nom des intérêts paysans aucune concession ne doit être faite sur le prix légal.

Si des forces supérieures aux leurs font triompher une nouvelle injustice, au moins le pays saura quel sacrifice illégal est encore une fois imposé aux paysans.

Pierre HALLE,

Secrétaire général de l'A.G.P.B.

Le Blé

à 200 francs le quintal,
en francs actuels,
représenterait à peine
17 francs 60 le sac,
en francs de 1913.

Taureau Normand, 1^{er} Prix de la 2^e section



« Massibon », joli taureau Normand, 2 dents,
1^{er} prix le 11 juillet à Nantes.
Appartient à M. LÉON MOREAU, Les Chapelles, à Rouans (L.-I.)

Une belle Génisse Normande, qui promet...



Jeune génisse sans dents de remplacement,
1^{er} prix de la 5^e Section au dernier Concours de Nantes,
A M. AUGUSTE FERRÉ, La Jarriais, Saint-Père-en-Retz.

maître Jeannot

Assemblées Générales de la Coopérative et du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure

Les Assemblées générales de nos deux organismes agricoles ont eu lieu le 23 juillet, à la salle des séances de la Chambre d'Agriculture. De nombreux cultivateurs étaient venus assister ou à s'y faire représenter par leurs pouvoirs.

Pour la Coopérative, les comptes 1936 ont été approuvés à l'unanimité et remis aux administrateurs, sur la proposition de notre arbitre de commerce, M. Bolo.

Une nouvelle Assemblée ordinaire aura lieu dans deux mois, parce que la Direction de l'Office national du blé veut que, désormais, les bilans ne suivent plus les dates du calendrier, 1^{er} janvier au 31 décembre, que nous observons, mais que les bilans aillent de juillet à juillet, soit d'une moisson à l'autre. C'est du reste une excellente mesure.

La loi du blé se perfectionnant en marchant, M. le Ministre nous a invités à modifier plusieurs articles des statuts que nous avions adoptés le 16 août dernier. Ce sont des réformes administratives. Il nous invite, en outre, à faire appel de la totalité des parts souscrites. Nous avions appelé 1/5^e, il nous faudra donc appeler les 4 autres cinquièmes d'ici quelque temps.

Pour le Syndicat, outre l'admission de trois administrateurs, les comptes de l'exercice qui se soldent par un léger bénéfice (nous n'avons pas à en faire de gros) ont été adoptés à l'unanimité sur la proposition de notre Commissaire aux comptes, M. Bolo, arbitre de commerce. Quitte à être donné aux conseillers du Syndicat.

Au Syndicat aussi, sur la proposition de notre dévoué conseiller, M. de la Robrie, en union complète avec l'Union des Syndicats des Agriculteurs de France, 11, rue des Pyramides, Paris, des modifications ont été apportées à nos statuts, afin de permettre l'admission en groupe des ouvriers et domestiques agricoles et artisans ruraux ; et en cas de nécessité l'augmentation de la cotisation syndicale.

Au début des deux séances nécessaires, notre président, M. de Camiran, a prononcé une courte allocution d'intérêt moral ; elles ont été vivement applaudies. Nous les transcrivons ci-dessous.

Assemblée de la Coopérative

Messieurs, Votre Coopérative, refaite l'an dernier pour répondre aux exigences administratives de la loi instituant l'Office du Blé, a été largement utilisée. Les producteurs nous ont accordé une grande confiance.

Elle a ramassé, payé et revendu, jusqu'ici, près de 250.000 quintaux de froment.

Cela ne s'est pas fait sans difficultés, d'autant que nous étions tous novices en cette affaire... Les inspecteurs, eux-mêmes, l'étaient aussi, du reste.

Pour satisfaire à des règlements nouveaux, nous allons vous présenter une série de résolutions. Elles nous sont imposées par le contrôle de l'Office du blé.

Nous avons, au cours de cette campagne, suivi strictement la loi, et payé le tarif plein sans marge de sécurité. Nous avons montré en cette occasion, une extrême bonne volonté.

Lorsque le bilan de cette vaste

opération sera fini, nous saurons exactement le résultat financier obtenu. Il sera arrêté le 31 juillet prochain, fin de la campagne du blé 1936.

Nous aurons, désormais, des bilans qui ne suivront plus l'année du calendrier, mais celle de la culture du blé. C'est rationnel, pratique, et cela nous est ordonné.

Notre Coopérative va être amenée à mettre en exécution un programme modeste d'installation de magasins à blés.

Approuvé par le Génie Rural, le département et la Chambre d'Agriculture, il se réalisera, si les moyens financiers de l'Etat ne sont pas devenus insuffisants.

Nous devons remercier le Conseil général du geste opportun qu'il a su faire pour subventionner nos constructions.

Nous remercions aussi le Crédit Agricole de sa parfaite amabilité au cours de notre campagne de financement des récoltes.

La moisson 1937 se fait pour nous dans de bonnes conditions, parce que le blé sera sec et facile à stocker.

Nous ignorons le prix qui va être accordé à la culture. Il sera fixé par l'Office national et M. le Ministre, au cours de la première quinzaine d'août.

Assemblée du Syndicat Central

Messieurs, Nous faisons notre Assemblée annuelle générale. Nos administrateurs vous présenteront les modifications ou additions à nos statuts ; elles sont rendues nécessaires par les besoins des heures qui viennent. Nos comptes vous présenteront les bilans matériels. Je dois, en quelques mots, vous offrir notre bilan moral.

Au cours de l'année, notre Association, vieille de 52 ans, a poursuivi l'œuvre entreprise qu'avait voulu nos fondateurs. Belle a été la maison de famille, où chacun a pu trouver bon accueil, aide, réconfort et main ouverte, tendue...

Sa doctrine est demeurée et demeure l'union amicale entre tous. L'entente mutuelle ! Certains l'appellent l'esprit syndicaliste. C'est un mot moderne. Nous ne le réprouvons pas, mais ceux de charité et d'affection entre tous, ne sont-ils pas plus aimables.

Que l'on soit heureux chez nous, parce que la confraternité y règne. Il n'y a pas de clans au Syndicat Central ; il y a d'honorables familles rurales et des individus groupés pour défendre souvent leurs intérêts matériels, toujours leurs intérêts moraux.

Notre Bulletin est le trait d'union de tous, notre belle installation de la Petite-Hollande, la maison de chacun ; nos sections locales, les enfants de la famille générale.

Si, en ce Pays Nantais, nous constituons un groupe puissant, nous devons aussi penser que nous appartenons à la famille agricole française.

Répondant à cette réalité, et la tempête régnant à l'extérieur, nous avons resserré plus étroitement notre collaboration de celle de l'Union Centrale des Syndicats des Agriculteurs de France.

Union, aimable concorde de tous les professionnels, usagers de la terre nationale, tels ont été et tels doivent demeurer nos buts.

Concours d'Enseignement Agricole 1937

Sous les auspices du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure

Liste des Elèves ayant obtenu le diplôme (Classés par ordre de mérite)

ASSERAC Taconne Pierre, Mention Bien ; Lapon Emile ; Legarnec Yves ; Kermaison Francis ; Hubin Guy.	Corbinaud Jean ; Jeanneau Georges ; Epard Marcel ; Boucher Rogatien.
BASSE-GOULAIN Héry Joseph ; Bouyer Louis.	
BOUSSAY Danion Pierre, Mention Bien ; Nérière Auguste ; Gatil Gustave.	
CLISSON Bossard Auguste, Mention Bien ; Paul Raphaël ; Grellet Marcel ; Bernard Albert ; Lefèvre Jean-Baptiste ; Gaillard Emile ; Richard Pierre ; Gautreau Armand ; Denis Michel ; Poiron Michel ; Branger Jean.	
DERVAL Bouton Louis ; Guérin Jean.	
FROSSAY Beaulieu Louis, Place Ludovic ; Fraboul François ; Vilain Honoré ; Simon Yves ; Guillon Georges.	
HERBIGNAC Leroux Jean, Mention Bien ; Greyo Louis, Mention Bien ; Lecoix Francis ; Thobie Marcel ; Rival René ; Lesage Jean ; Rivaud Joseph ; Souquet Joseph ; Bouillo Henri ; Trigolet Jean.	
HAIE-FOUASSIERE Francheteau Marcel ; Sauvion J. ; Buisset Louis.	
JANS Rouaud Marcel.	
MACHECOUL COURS COMPLÉMENTAIRE Brianceau Camille ; Besseau Pierre.	
COURS ÉLÉMENTAIRE Chagnas Marcel, Mention Très Bien ; Baril Armand, Mention Bien ; Fleury René, Mention Bien ; Boué Maurice ; Marot Gilbert ; Papon Auguste ; Brisson Joseph ; Tourneux Louis ; Guitteny Léon ; Canton Roger ; Odéon Paul ; Mossard Georges ; Pelletier Elie ; Pelletier Maurice ; Olivier René ; Loirat Georges.	
MAISON-DUR-SEVRE Leroy Jean.	
MARNE (LA) Chantreau Lucien ; Haubois Fernand ; Rousseau Robert ; Chéguillaume Jean ; Forget Jean ; Vauloup Henri.	
MISSILLAC Maisonneuve Louis ; Poidevin Georges ; Guichard Robert.	
MONTBERT Griveau Bernard, Mention Très Bien ; Legeay Edouard, Mention Bien ;	

La Vigne et le Vin

Tel est le titre de la magnifique publication que la Société des Agriculteurs de France vient d'éditer à l'occasion de l'Exposition Internationale de 1937.

Ses publications antérieures : le Cheval, le Mouton, la Forêt, avaient déjà retenu l'attention des milieux ruraux ; mais on peut dire que la Société des Agriculteurs de France s'est cette fois surpassée.

Il est en effet difficile de traiter un grand sujet, d'une manière à la fois plus complète et plus séduisante.

Après une entrée en matière signée de M. Prosper Gervais et de M. Edouard Barthe, l'ouvrage se divise en trois grandes parties : Les Vignobles de France, l'Organisation professionnelle, le Vin et les Arts.

La première présente tour à tour sous leur aspect technique et pittoresque, les richesses viticoles de notre pays : Alsace, Champagne, Bourgogne, Jura, Vallée du Rhône, Bouches du Rhône, Var, Midi vinicole, Béarn, Bordelais, Charentes, Anjou, Touraine, Nantais, Algérie, toutes ces régions sont célébrées comme il convient, par des hommes qui y ont vécu, qui les connaissent et qui les aiment. Ce sont MM. Prosper Gervais, l'éminent président de la Société des Agriculteurs de France, dont la maîtrise et l'incomparable expérience se sont rarement affirmées avec tant de vigueur ; Walter Hansi, de Polignac, Le Roy, Louis Roger, Joseph de Pesquidoux, Edmond Jaloux, François Mauriac, Maurice Bedel, Pierre Bernhart, Louis Bertrand, et bien d'autres encore que nous nous excusons de ne pas nommer.

La seconde partie — l'organisation

est de longue haleine, il n'en est pas moins indispensable. Nos syndicats agricoles doivent se prêter à ces études ; nous sommes heureux à ce propos de signaler les initiatives prises dans la région de Vimoutiers, où une foire de la pomme de qualité a été organisée.

Les syndicats, à leur rôle de défense et d'organisation professionnelle, doivent ajouter un rôle d'étude qui leur incombe au premier chef.

La Défense Viticole

L'Assemblée de la Fédération des Associations Viticoles de France

Dans notre Bulletin du 26 juin, nous avons donné un aperçu de l'important Congrès de la Fédération des Associations Viticoles de France, qui venait de se tenir à Marmande. En voici un compte rendu fidèle et complet, dû à la plume de notre excellent ami M. Paul Garnier. Nous regrettons que les circonstances, d'ordre matériel, nous aient obligés de ne le publier qu'aujourd'hui.

La Fédération des Associations viticoles de France, qui groupe toutes les grandes confédérations régionales de la métropole et de l'Algérie, a tenu son assemblée générale, les 15 et 16 juin 1937.

La Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest — C. G. V. C. O. — y était représentée par une délégation composée de MM. Germain (Touraine), Richardin (Saumur), de Camiran (Loire-Inférieure), Rozé (Anjou), Marc Ferré (Vienne), Bernard-Deligneon, Arthur Deschamps (Loir-et-Cher), Buchet et Paul Garnier, qui ont pris une part très active aux débats.

L'ordre du jour comportait des questions du plus grand intérêt pour la viticulture de nos régions.

Certains envisageaient une définition de l'artisanat, permettant d'assujettir un plus grand nombre de cultivateurs-vignerons de chez nous au blocage et à la distillation obligatoires. Les associations varoises ne proposaient rien moins, « à défaut d'un office du vin », que la suppression du sucrage, le relèvement du degré alcoolique minimum, l'accès des agents de jour et de nuit dans les caves des récoltants, l'interdiction des replantations, etc., etc !

Grâce à la vigilance et aux interventions de la délégation de la C. G. V. C. O., les intérêts viticoles de notre région ont été parfaitement défendus et sauvegardés.

Avant les séances plénières, deux commissions s'étaient réunies. La section des grands crus avait examiné les questions concernant les eaux-de-vie, les cognacs, l'exportation des vins fins et des vins de liqueurs français, etc... Après une intervention très spirituelle de M. Le Roy, elle avait repoussé toutes modifications aux règles de la distillation obligatoire concernant les vins à appellation d'origine.

En même temps, une commission spéciale instituée pour rechercher la définition de l'artisanat viticole se réunissait sous la présidence de M. Pomier-Layrargues. Dans l'esprit de ceux qui avaient préconisé cette étude, il s'agissait surtout d'imposer les charges du blocage et de la distillation aux « fermiers du Centre » qui se livrent à d'autres cultures en même temps qu'à celle de la vigne.

Ainsi seule, la monoculture viticole aurait mérité le vocable d'artisanat.

M. Garnier a montré à quelles injustices on aboutirait. Il s'est élevé contre une définition trop précise et trop rigoureuse de l'artisanat viticole qui aurait pour effet de diviser les cultivateurs et de pénaliser les petits vignerons qui font de la polyculture.

La commission s'est rendue aux arguments développés par M. Garnier. Mais elle a estimé qu'il convenait de ne pas accorder le bénéfice des exonérations de blocage et de distillation à tous ceux qui, récoltant plus de 20 hectos, ont une autre profession que celle d'agriculteur ou de viticulteur. Ainsi, seraient assujettis aux charges de la législation viticole les personnes qui récoltent du vin, en se livrant à ce que dans d'autres domaines on appelle le « travail noir ».

L'assemblée générale présidée par M. Alexandre Bernard, président de la Confédération des vignerons du Sud-Ouest, assisté des présidents des grandes confédérations régionales, avait un ordre du jour chargé.

Sur la question de l'artisanat viticole, rapportée par M. Garnier, elle a approuvé les conclusions de la commission spéciale à laquelle il vient d'être fait allusion. M. Le Roy s'est élevé contre toute définition de l'artisanat viticole qui ferait intervenir l'assujettissement à l'impôt sur le revenu.

Des propositions tendant à abaisser le plafond des exonérations de blocage et de distillation ont été écartées.

L'assemblée générale a ensuite étudié le projet gouvernemental sur les calamités agricoles et le remarquable rapport présenté par M. Perraton, de la Bourgogne, sur cette question.

Après une longue discussion en séance plénière et en commission spéciale, la question a été rapportée par M. Garnier, qui a fait adopter la résolution suivante :

L'assemblée, après avoir pris connaissance du projet de loi gouvernemental sur les calamités agricoles,

Déclare que ce projet ne lui paraît réalisable qu'en disant l'agriculteur en catégories professionnelles possédant chacune sa caisse d'assurance professionnelle autonome particulière ;

Rappelle que la viticulture a donné un exemple d'organisation et de discipline qui lui a permis de surmonter par ses propres moyens et au prix de lourds sacrifices, une crise particulièrement grave, que

LA LOI DU 12 Juillet 1937 ET le Statut Viticole

Le « Journal Officiel » du 13 juillet vient de publier une loi, en date du 12 juillet 1937, qui apporte quelques modifications au statut viticole.

Déclaration des stocks
Désormais, la déclaration des stocks restant dans les caves des récoltants devra être faite avant le 1^{er} septembre. Cette date est substituée à celle du 1^{er} octobre.

En conséquence, les paliers de ressources fixés pour le blocage et la distillation obligatoires sont augmentés de 6 millions d'hectos et respectivement portés à 76 millions d'hectos — blocage — 78, 84 et 90 millions — distillation obligatoire, pour les vignerons ayant récolté plus de 400, 300 ou 200 hectos.

Prestations d'alcool vinique

Même lorsque les disponibilités totales n'atteindront pas 78 millions d'hectolitres, les producteurs récoltant plus de 400 hectolitres seront astreints à fournir une quantité d'alcool sous forme d'alcool vinique. Fixée aux trois quarts de la prestation d'alcool vinique exigée lorsque les ressources sont comprises entre 78 et 84 millions d'hectos, cette prestation doit être d'environ 48 centilitres d'alcool pur par hectolitre de vin produit dans nos régions du Centre et de l'Ouest.

Arrachages de vignes

Le terme prévu pour les déclarations d'arrachages facultatifs est prorogé jusqu'au 20 octobre 1938. Par suite, les délais prescrits dans les articles concernant les arrachages facultatifs sont également prolongés de deux années.

Replantations préalables

Depuis le 1^{er} août 1936, le remplacement, à surface égale de vignes devant être arrachées dans le délai de trois ans, n'était plus autorisé. Les viticulteurs qui auraient procédé à des replantations préalables, afin d'éviter des pertes de récoltes, se seraient mis en contravention avec la loi.

Grâce à M. Robert Mauger, président du Groupe parlementaire de défense de la viticulture du Centre et de l'Ouest, agissant en plein accord avec ses collègues du Groupe et avec la C.G.V.C.O., les dispositions draconiennes visant la replantation ont été modifiées.

M. Robert Mauger a obtenu que soient autorisés :

1^o Dans les régions à appellations d'origine, le remplacement jusqu'au 1^{er} août 1939, de vignes devant être arrachées dans un délai de trois ans ;

2^o Dans les départements où la superficie plantée en vignes ne s'est pas accrue de 1922 à 1932 (tous les départements du Centre et de l'Ouest sont dans ce cas, sauf la Loire-Inférieure et la Vendée) le remplacement, jusqu'au 1^{er} août 1939, de vignes devant être arrachées dans le délai de trois ans, à condition que les cépages de remplacement soient choisis parmi ceux dont la liste a été publiée par la direction des Services agricoles ;

3^o Dans tous départements, le remplacement jusqu'au 1^{er} août 1939, dans les conditions précitées, de vignes devant être arrachées dans le délai de trois ans, lorsque les vignes destinées à l'arrachage sont complantées, pour les trois quarts au moins, en cépages prohibés (noah, othello, etc...).

Le rétablissement des facultés qui avaient pris fin au 1^{er} août 1936 a été admis par la Commission des Boissons, puis par la Chambre des Députés, et enfin par le Sénat.

Le groupe sénatorial de défense de la viticulture du Centre et de l'Ouest, préalablement alerté, a veillé à ce que le texte voté par la Chambre ne subisse pas d'altérations.

Ainsi, les intérêts des vignerons dont le vignoble exige des replantations ont été efficacement défendus. Et les viticulteurs ne se trouvent plus exposés à l'alternative de coûteuses contraventions ou de pertes sérieuses de récoltes pendant trois ans pour les parcelles à replanter.

actions déjà effectuées. M. Garnier a montré les graves inconvénients, pour la viticulture et le commerce, des annulations de ventes déjà effectuées. Mais il a proposé que toutes mesures soient étudiées et prises pour que les heureux effets de l'échelonnement des ventes ne soient pas contrariés par des ventes anticipées sur les tranches non libérées. Après une discussion houleuse, deux télégrammes ont été adressés, à ce sujet, à M. Barthe, président de la commission des boissons.

Avant de se séparer, l'assemblée a renouvelé son bureau. Elle a porté à la présidence M. Bourlier, président de la Confédération des Vignerons algériens et décidé que la prochaine assemblée annuelle ordinaire se tiendrait en 1938 à Alger.

Confédération des Producteurs de fruits à cidre

1937 - Prévisions de récolte

Seine-Inférieure : Mauvaise année.
Eure : Mauvaise année.
Pays d'Auge : Médiocre.
Bocage et Bessin : 1/2 année.
Orne : Pommes, mauvaise année. Poires, assez bonne.
Sarthe : 1/2 année.
Mayenne : 1/2 année.
Manche : 1/2 année.
Ille-et-Vilaine : Moyenne.
Morbihan et Sud Finistère : Bonne année.
Côtes-du-Nord : Moyenne.
Loire-Inférieure : Mauvaise.

Mesures touchant les pommes de cidrerie et l'exportation

La Confédération n'a pas à intervenir pour la fixation des prix d'achat par les cidreries ; celles-ci vendent leur fabrication au cours libre et à une clientèle. Situation toute différente de celle de distilleries vendant à l'Etat leur Alcool à un prix imposé et connu d'avance.

La Confédération suit néanmoins de très près le marché des cidres et des pommes de cidrerie, elle luttera s'il y a lieu, contre toute fluctuation anormale des cours.

L'exportation peut donner des débouchés intéressants pour nos fruits. Il est encore un peu trop tôt pour en juger l'importance. L'Angleterre sera un marché possible, tous ses besoins seront signalés.

De même pour l'Allemagne avec laquelle en 1936 nous avons fait des affaires de pommes aigres, affaires

effectuées par le système des accords de compensation, qu'il était très difficile de conclure, mais que la Confédération a pu négocier en y mettant de la ténacité.

Mesures touchant le cidre

Les cours élevés des vins ont donné, cette année, à la consommation de cidre un essor qu'il faut signaler. Il y a en ce moment dans les grandes villes et à Paris, en particulier, un gros débit de cidre. Le cidre est souvent vendu sous pression, comme la bière.

L'amélioration indéniable de la qualité est le résultat des efforts entrepris sous l'impulsion de l'A. B. C., association interprofessionnelle, dont la Confédération fait partie.

Comme nous l'avons déjà fait, nous engageons vivement les producteurs et les organisations syndicales agricoles à rechercher l'amélioration de la qualité des fruits livrés aux cidreries — certaines maisons, par une prime à l'achat, ont déjà demandé aux cultivateurs de leur fournir des fruits récoltés avec soin (si possible sans humidité), triés par variétés et même conservés à l'abri.

Nous devons les engager à persévérer dans cette voie, la collaboration du producteur et de l'utilisateur étant très souhaitable, puisque finalement la qualité du cidre s'en trouve améliorée. Le prix de vente en bénéficie.

Les mêmes efforts vers la qualité doivent être faits par les récoltants vendant leur cidre directement.

Mais à la base de tout, la sélection des variétés s'impose, si le travail

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 26 Juillet 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS.....	10.00	9.20	7.20	10.90	6.00	5.05	3.95	6.75
VACHES.....	9.50	8.20	7.30	11.20	5.70	4.60	3.65	7.15
TAUREAUX.....	8.60	8.10	7.70	9.00	5.15	4.45	3.85	5.55
VEAUX.....	13.50	12.20	11.40	14.30	8.40	6.95	6.40	8.85
MOUTONS.....	15.90	14.50	9.40	16.30	7.95	5.40	4.00	8.45
PORCS.....	11.14	10.28	8.56	11.42	7.80	7.20	6.00	8.00

Du Jeudi 29 Juillet 1937

BŒUFS.....	10.10	9.10	7.80	10.80	6.05	5.00	3.90	6.70
VACHES.....	9.50	8.00	7.30	11.10	5.70	4.40	3.65	7.10
TAUREAUX.....	8.40	8.00	7.60	9.00	5.05	4.40	3.80	5.50
VEAUX.....	13.00	12.00	11.00	14.00	7.80	6.85	6.05	8.40
MOUTONS.....	15.70	11.30	8.90	16.80	7.85	5.30	3.90	8.40
PORCS.....	11.14	10.28	8.56	11.42	7.80	7.20	6.00	8.00

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 90 bœufs, 75 vaches, 20 taureaux, 85 porcs.
MAINE-ET-LOIRE. — 140 bœufs, 110 vaches, 25 taureaux, 110 veaux, 350 moutons, 145 porcs.

A la Commission des Cours

La Commission des Cours a pris les décisions suivantes :
Gros bestiaux, hausse de 50 centimes en extra et 1^{re}, 40 centimes en 2^e et 3^e qualités.

MORBIHAN. — 25 bœufs, 25 vaches, 10 taureaux, 45 porcs.
VENDEE. — 70 bœufs, 60 vaches, 15 taureaux, 20 veaux, 210 moutons, 145 porcs.

Mouton, baisse de 10 centimes en extra et 1^{re}, 20 centimes en 2^e et 3^e qualités ; au kilo poids vif.

La Défense du Lait

M. Robineau, président de la Confédération Générale des Producteurs de Lait envisage, dans la C. G. L., la situation de la production du lait en France.

Il ne cache pas son inquiétude : La surproduction manifestement en augmentation, l'anarchie de certains marchés de consommation, l'individualisme égoïste et souvent imbécile d'un nombre important d'intéressés, sont autant de facteurs qui empêchent d'atteindre les buts nécessaires.

D'autre part, l'augmentation permanente des frais généraux non compressibles, parce qu'ils ne sont pas personnels, et aussi la transformation sociale que nous subissons comme les autres professions viennent compromettre des résultats déjà très aléatoires. Aurons-nous à subir dans nos états des modifications illogiques des conditions de travail en opposition absolue avec les données normales de la physiologie animale ? Devrons-nous adapter l'écoulement de nos produits périssables à des réglementations nouvelles susceptibles de détruire une partie de notre production en même temps qu'une diminution certaine des besoins de la consommation ?

Les producteurs devront-ils de plus en plus supporter des prix d'achat pour les matières nécessaires à leurs besoins en décalage sans cesse accru avec les résultats de la vente de leurs produits laitiers ?

Toutes ces questions dont la gravité n'échappe à personne et dont les conséquences sont incalculables, puisqu'elles peuvent amener dans un certain nombre d'années seulement le bouleversement de notre économie nationale.

Mais parce que cette situation apparaît à tous les producteurs comme à moi-même, je crois qu'une collaboration étroite de tous peut être espérée. L'organisation professionnelle que nous venons de développer, mes amis et moi, étant le seul moyen pour défendre nos intérêts communs, devra, demain, s'étendre et se généraliser.

M. Robineau n'a pas vu tout à fait le côté principal de la situation. Notre confrère Gringoire le définit avec la netteté désirée :

« Le lait est un privilège... On le monnaie et il est dans la combinaison ministérielle : On a trouvé que puisqu'il avait bouleversé l'agriculture, il était préférable de le laisser au milieu de ses bouleversements. Il y a encore beaucoup de dégâts à commettre rue de Varenne... »

Laisserons-nous désorganiser le marché du lait ?

L'ÉNERGIQUE ACTION de nos amis producteurs de lait de la Presqu'île Guérandaise

Les producteurs de lait de la région de Saint-Nazaire et de La Baule, réunis sous les auspices du Comité Régional de Défense Paysanne, avaient décidé de maintenir le prix du lait au détail, soit à 1 fr. 30 le litre, ce prix devant être abaissé à 1 fr. 20 pour les gros consommateurs, les pensions et les hôtels, et à 1 fr. 10 pour les revendeurs. Les ramasseurs ne pouvaient être autorisés à prélever plus de 0 fr. 15 dans un rayon de 5 kilomètres de la côte, avec une augmentation de 0 fr. 05 chaque fois que le rayon de ramassage augmentait de 5 kilomètres.

Le marché saisonnier de la Côte d'Amour, par sa brièveté et ses variations extrêmes, devait normalement subir des prix de détail supé-

rieurs à ceux de Saint-Nazaire, où le marché est plus régulier. En acceptant de pratiquer les prix de Saint-Nazaire, les producteurs faisaient preuve de modération, mais ils étaient décidés à utiliser tous les moyens honnêtes en leur pouvoir pour aboutir.

A la suite de leur réunion, les producteurs constatèrent que les revendeurs étaient généralement favorables à leur thèse. Malgré cela, le prix du lait était resté affiché à 1 fr. 20 à Pornichet et dans la moitié des dépôts de La Baule, le prix étant de 1 fr. 30 dans l'autre moitié, tandis qu'à Pouliguen et au Croisic le lait était à 1 fr. 40.

Dans le but de concurrencer ses confrères, à Pornichet, un épicer, bien sûr, de deux autres, affichèrent à la fin du mois de juin le prix de 1 fr. 15. Devant cette baisse, le Comité de Défense Paysanne convoqua les producteurs à Escoublac, le dimanche, à 16 heures. Un groupe d'une centaine de cultivateurs firent le tour des dépôts de lait de Pornichet et de La Baule. Ils demandèrent aux dépositaires d'afficher immédiatement le prix de 1 fr. 30. En contre-partie, les producteurs s'engageaient à faire respecter les prix de détail par tous les dépositaires et par les producteurs détaillants. A Pornichet, le succès fut complet ; il y eut bien quelques discussions un peu vives, mais finalement, tous les détaillants comprirent que leur intérêt était lié à celui des producteurs.

A La Baule, une résistance extrêmement vive fut rencontrée, car un épicer marchand de légumes ne voulait même pas entendre la discussion et insulta les délégués du Comité de Défense Paysanne. Cet épicer est connu comme un communiste notoire et, naturellement, s'il trouve très bien que les ouvriers fassent grève pour obtenir des améliorations de salaire, il trouve abominable de la part des paysans de vouloir gagner leur vie.

Devant cette résistance, le lundi matin, à 6 heures, les paysans vinrent plus nombreux encore afin de bien montrer que tous étaient unis pour obtenir leur droit à la vie. Mais le malheureux divagua de plus belle. Les paysans restèrent devant sa boutique jusqu'à 8 heures et ne partirent que sur l'intervention de sa femme qui promit d'user de tout son pouvoir pour lui faire entendre raison. Elle dit aux délégués : « Dans l'état où il est, il ne sera pas possible de lui faire entendre raison ; donnez-moi 48 heures et je vous promets que le lait sera vendu chez nous 1 fr. 30 comme chez les autres. »

Les cultivateurs, devant la bonne volonté évidente de cette commerçante, acceptèrent cette transaction. Mais, 48 heures après, la promesse n'était pas tenue ; trois témoins, dont deux commerçants, un épicer et un marchand de légumes, dépositaires très connus et très considérés, constatèrent que le lait était toujours vendu à 1 fr. 20.

C'est alors que notre ami Litoux, secrétaire du Comité, maire de Saint-Lyphard, accompagnant M. Mahé, Président du Comité Régional de Défense Paysanne, se rendit à nouveau au magasin, où la commerçante lui promit d'appliquer le prix de 1 fr. 30 le lendemain, 1^{er} juillet, ce changement de date lui semblant favorable à l'accroissement du prix.

Au 1^{er} juillet, satisfaction était obtenue. Ainsi, grâce à l'action énergique de nos camarades, le prix du lait ne sera pas saboté sur la Côte d'Amour au cours de cet été. Nous félicitons vivement tous ceux qui ont participé à cette action qui vaut mieux que beaucoup de discours. Nous sommes certains qu'autour de Mahé, de Litoux et des autres militants du Comité de Défense Paysanne, tous les cultivateurs de la presqu'île guérandaise finiront par se grouper.

Le Congrès du Mouton

Le Congrès du Mouton vient de se tenir, avec un plein succès, dans le cadre champêtre du Centre Rural à l'Exposition Internationale de 1937.

Sous les présidences successives de M. Delacour, président de l'Union Ovine de France, de M. Henri Hittier, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture, de M. Bousard, chef des Services Vétérinaires du Ministère de l'Agriculture et de M. Buche, Inspecteur général de l'Agriculture, les nombreux congressistes venus de toutes les régions d'élevage de France, et certains même d'Algérie, ont procédé à l'étude attentive des principaux problèmes qui préoccupent actuellement les éleveurs de moutons : le fonctionnement et le financement de leurs organisations professionnelles, l'instruction technique des futurs éleveurs et des bergers, l'expansion des grandes races, les méthodes d'élevage, l'action du service des géniteurs, la thérapeutique des maladies, l'organisation collective des ventes et le contrôle des marchés de la viande, de la laine, des peaux et du lait, le fonctionnement des syndicats et coopératives d'éleveurs, etc.

Des conclusions précises ont été adoptées sur chaque sujet tendant à renforcer la liaison des éleveurs avec leur Association nationale l'Union Ovine de France et leur collaboration avec les services techniques administratifs.

Un grand banquet de 200 couverts a réuni ensuite les congressistes à l'Auberge du Centre Rural, sous la présidence de M. Delacour, président de l'Union Ovine de France.

POUR VOS SOINS DENTAIRES

Pas de discours. Maison de confiance. Prix imbattables à qualité égale. Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr. Nous soignons les Ass. sociaux au tarif DENTISTES d'HIDALGO de PARIS. Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie

L'action de l'Union Ovine de France

Bien que d'après les statistiques officielles les effectifs du troupeau de moutons métropolitain ne marquent pas une progression appréciable, il est indiscutable que l'élevage ovin retient de plus en plus l'attention des agriculteurs. Cependant, la consommation par tête d'habitant de viande de mouton sur le marché français est extrêmement réduite, 2,3 % de la consommation totale de viande.

Dans son dernier rapport à l'Assemblée générale ordinaire, le Conseil d'Administration de l'Union Ovine de France a souligné cette situation particulière et les conditions économiques des marchés intérieurs et extérieurs des différents produits de l'élevage du mouton.

Dans ces conditions, l'action de l'Union Ovine de France s'est à nouveau activement développée, elle a élargi la portée des services collectifs divers qu'elle met à la disposition des éleveurs et de leurs associations professionnelles, notamment :

Renseignements techniques et vétérinaires ;
Echange de géniteurs ;
Placement des bergers ;
Edition de la revue mensuelle illustrée « L'Union Ovine ».

Elle a également poursuivi les différentes réalisations pratiques qui lui sont propres :
Concours itinérants de troupeaux et de bergeries ;
Centres régionaux d'apprentissage de bergers ;
Appuis aux Syndicats d'élevage ovins, etc.

Les résultats positifs obtenus sont une confirmation de la nécessité de plus en plus impérieuse d'organiser la production agricole dans le cadre professionnel.

Passez au bord de la mer VOS JOURNÉES DE LOISIRS

grâce aux billets d'aller et retour d'une journée, délivrés tous les jours, au départ de Nantes, La Bourse et Chantenay.

Pour Saint-Nazaire : 2^e classe, 21 fr. ; 3^e classe, 14 fr. Enfants de 3 à 7 ans : 2^e classe, 11 fr. ; 3^e classe, 7 fr.

Pour Pornichet, La Baule-les-Pins, La Baule-Escoublac, Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic et Guérande : 2^e classe, 28 fr. ; 3^e classe, 18 fr. Enfants de 3 à 7 ans : 2^e classe, 14 fr. ; 3^e classe, 9 fr.

Au départ de Saint-Nazaire, pour les gares de la presqu'île guérandaise citées ci-dessus : 2^e classe, 7 fr. ; 3^e classe, 5 fr. Enfants de 3 à 7 ans : 2^e classe, 4 fr. ; 3^e classe, 3 fr.

combattre les rougeurs de nouveau-nés, l'eczéma infantile, les gerçures des seins, les dartres, etc.

Pommade CALMYL

s'entend sans difficulté après usage 5 francs dans toutes les Pharmacies ou Laboratoire PINCHINAT 12, rue Jemmapes, NANTES

Un Mal dont nous souffrons

Nous recevons de notre excellent adhérent, M. Chiron, de Vieilleigne, la petite note suivante que nous insérons avec plaisir.

L'esprit d'amitié entre les membres de la profession agricole ne sera jamais trop fort. C'est par lui que nous pouvons espérer lutter efficacement pour le relèvement de la situation de notre économie rurale.

Pendant que tout le monde du travail s'organise et se groupe autour de leur syndicat corporatif, n'est-il pas regrettable de voir que, seule, la classe paysanne reste divisée et par conséquent affaiblie, dans les temps si durs où nous vivons actuellement ?

Il serait cependant nécessaire, indispensable même, de nous unir et d'adhérer en masse à nos organisations professionnelles, car plus que jamais le vieux proverbe devient d'actualité : « L'union fait la force » et l'on peut ajouter : « L'union seule fait la force. »

Mais au lieu de cela, ne voit-on pas trop souvent, dans nos villages et nos fermes, des divisions regrettables nées de sentiments d'envie, parce que tels et tels autres ont eu un peu plus de réussite dans leurs affaires, sans tenir compte que le travail acharné et persévérant auquel ils se livrent tous les jours est souvent seul cause que leurs affaires vont bien, et sans vouloir tenir compte aussi de leurs habitudes d'ordre et d'économie que l'on ne voudrait pas s'imposer pour soi-même.

Au lieu de toutes ces mesquineries, ne vaudrait-il pas mieux pratiquer l'entraide franche et loyale et surtout se grouper davantage pour se défendre mieux.

Il faut avoir assez de force de volonté pour savoir vaincre ce mauvais instinct qui pousse à l'envie et à la division dans nos campagnes. Il faut que la bonne harmonie et la paix règnent toujours chez nous, cette paix bienfaisante que le Christ promettait jadis à tous les hommes de bonne volonté. Soyons tous de ces hommes de bonne volonté et travaillons sans relâche pour nous, certes, mais aussi pour le bien commun, et surtout organisons-nous et groupons-nous, afin que nos justes revendications soient enfin comprises et écoutées.

» Pierre CHIRON. »

Prix des Engrais

Engrais azotés
Prix provisoire :
Sulfate ammoniac 20,60... 100 »
Nitrate de chaux 15,50... 100 »
Ammonitrol 15,50... 100 »
Nitrate de soude 16 %... 100 »
Cianamide 20 %... 100 »
Les 100 kg., départ sur wagon ou camion Nantes.

Engrais phosphatés
Superphosphate 14 %... 26 »
— 16 %... 29 »
— 18 %... 32 »
Phosphate 26 %... 21 25
— 29,50... 24 25
— 33... 28 75
Les 100 kg., départ sur wagon ou camion Nantes.

Engrais potassiques
Sylvinit 18 %... 30 »
Chlorure 40 %... 74 »
Les 100 kg., départ sur wagon ou camion Nantes.

Autres engrais
Intensator 2/10... 45 »
Intensator 2/10/3... 49 »
Phosmo normal, 71 fr. grand réseau, ou 69 fr. pris Pont-Rousseau.
Phosmo riche, 92 fr. 75 grand réseau, ou 91 fr. 25 pris Pont-Rousseau.

Engrais Salmon Issé
Primoséine « La Maraichère » 4/8... 76 »
Primoséine vigne et culture 3/10/4... 75 »
Les 100 kilos, Agence à Nantes : Persyn-Boucaut, 28, rue du Gué-Robert, Nantes-Doulon.

Savons

G. H. B., 370 fr. les 100 kg., par caisse de 50 kg.
Croix d'Or, 370 fr. les 100 kg., par caisse de 50 kg.
Prix magasin Nantes.

Sulfate de cuivre

Belge... 300 »
Français... 300 »
(Menus cristaux)
Les 100 kg., départ sur wagon ou camion Nantes.

Sulfate de fer

Cristaux... 34 »
Les 100 kilos.

Foires et Marchés de la Semaine

Mardi 3. — Blain, Riaillé, Montoir.
Mercredi 4. — Châteaubriant, Machecoul, Saint-Etienne-de-Monluc.
Jeudi 5. — Ancenis.
Vendredi 6. — Abbeville.
Samedi 7. — Abbeville.
Dimanche 8. — Nantes.

Les Ensemencements de Blé en 1937

Le « Journal Officiel » du 25 juillet a publié l'état comparatif par département des déclarations d'ensemencement de blé en 1936 et 1937.

Le nombre total des déclarations est de 1.650.179 en 1937 contre 1.609.179 en 1936 ; la superficie des ensemencements est de 4.659.021 hectares contre 4.598.741.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF
Pour une seule insertion : 5 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

87. — DEMI-MUIDS, tonnelles, barriques, demi-barriques. Tous genres. H. Charon, 36, quai Malakoff, Nantes (près Gare Orléans). Téléph. 142.66.

225. — A louer pour 1^{er} septembre 1937, commune de Bouaye, BORDE-RIE 3 hectares. Adresse au Syndicat.

226. — A louer aux environs de Nantes, pour le 25 avril 1938, UNE FERME de 5 hectares de terre, et 1/2 hectare de vigne. S'adresser au Syndicat.

227. — A vendre ou à louer BELLE TENUE MARAÎCHÈRE située au Petit-Sauzais (près Vieux-Doulon), 1 hectare 1/2 environ. Libre à la Toussaint. S'adresser à M. Bouaud, Petit-Sauzais, Doulon, Nantes.

228. — A louer pour le 2 février 1938, LA FERME DU PIQUET : 23 hectares, bonnes prairies, d'un seul tenant, bords de la Loire, M. Esseul, 36, rue Monseigneur, Nantes.

229. — A louer TENUE MARAÎCHÈRE, avec petite ferme, dans propriété près Nantes ; prés, vigne, vergers, cheptel et matériel complet, installation d'arrosage.

S'adresser au Syndicat.
230. — A vendre, une JUMENT 14 ans, taille 1 m. 58, très douce, apte à tous travaux. Prix modéré. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

99. — MENAGE femme place, connaissance culture ; femme occupée ou non. Bonnes références. Libre 1^{er} août. S'adresser au Syndicat.

104. — On demande MENAGE 30-40 ans pour tenir exploitation 20 hectares. Références sérieuses exigées. S'adresser au Syndicat.

105. — On demande région Vertou, MENAGE, ayant si possible enfant âgé de travailler, homme sachant soigner vigne ; femme, basse-cour. Références exigées. Ecrire : Garnier, 28, rue Rosière, Nantes.

106. — On demande région Vertou, JEUNE HOMME pour culture, logé, nourri et salaire. Ecrire : Garnier, 28, rue Rosière, Nantes.

107. — On demande un JEUNE HOMME toutes mains. S'adresser au Syndicat.

108. — On demande un CHAUFFEUR-LIVREUR, connaissant le jardinage. S'adresser au Syndicat.

Sels pour fourrages

Sel dénaturé 5 bis... 38 »
Les 100 kg., environ, départ Nantes.
Sel marin du Midi, franco Grand Réseau... 52 »
Les 100 kg. et par 1.000 kg.
Pour quantités inférieures nous consulter.

P.-O.-Midi

20 JOURS A L'EXPOSITION 1937 par Train spécial P.-O.-Midi
2^e et 3^e classes. Nombre de places limité.

Départs de LE CROISIC
Les jeudi 5 août, mardi 17 août, vendredi 3 septembre.

Billets spéciaux d'aller et retour, 45 à 48 % de réduction, délivrés au départ de certaines gares.
Les billets spéciaux peuvent être délivrés au départ de toutes les gares de Saumur au Croisic et à Guérande.

Grands Réseaux des Chemins de Fer Français

Veillez noter qu'à l'occasion des FÊTES DE L'ASSOMPTION (15 août)
LES BILLETS ALLER ET RETOUR

délivrés par les grands Réseaux Français, à partir du mardi 10 août 1937, seront exceptionnellement valables jusqu'au lundi 23 août 1937.

Les voyageurs pourront rentrer à leur résidence le lendemain, 24 août, s'ils ont pris à la gare de retour un train partant le 23 août avant minuit.

Cette validité spéciale vous permettra de vivre de beaux jours de vacances.

Pommade contre le Varron

5 francs le pot
ou 9 francs les deux pots.
En vente au Syndicat.

Pisciculture

La Carpe

SON ÉLEVAGE

Les nombreuses lettres que j'ai reçues à la suite de l'article « Utilisation des Mares et Pièces d'eau à la campagne », me mettent dans l'obligation de préciser les conditions d'élevage de cet excellent poisson, pourtant fort critiqué dans certains milieux de gastronomes. L'on oublie trop que le poisson est un animal dont la succulence de la chair dépend, comme celle des autres animaux domestiques, de la qualité de la nourriture qui est mise à leur disposition. Une carpe mal nourrie est aussi désagréable sous la dent qu'un coquelet coureur, et malgré l'excellence d'une préparation au vin, elle ne laisse soulever que la confirmation du vieux dicton : « C'est la sauce qui fait le poisson. »

Combien y a-t-il, dans nos régions, de variétés de carpes ? D'abord la carpe commune (pour les savants *Cyprinus carpio*), ensuite les carpes issues des améliorations obtenues en Galicie, c'est-à-dire : 1^{re} carpe miroir ; 2^e carpe cuir. Il faut citer aussi une variété nouvelle, la carpe de Lausitz, obtenue en Allemagne.

La carpe commune, vous la connaissez. Importée d'Asie-Mineure et de l'Europe Orientale en France, elle commença à se répandre sous le règne de François 1^{er}. Caractérisée par un corps comprimé latéralement, couvert d'écaillés d'une couleur brune, olivâtre et dorée, elle porte au premier rayon de sa nageoire dorsale une arête épineuse, très connue des pêcheurs à la ligne, car elle tranche impitoyablement leurs crins ou florences lors de sa lutte devant l'épuisette ; un sursaut, une « capriole », le cri, s'engage, toc, il est coupé. Adieu !!!

La carpe miroir se distingue par un corps élevé, bossu, recouvert d'une peau épaisse semblable un peu à celle de la tanche et garnie de rangées d'énormes écailles semblant prêtes à se détacher.

La carpe cuir. En général possédée d'une peau légèrement violacée, grasse et dépourvue d'écaillés. Sujet remarquable pour sa qualité de chair qui reste après cuisson légèrement rosée.

La carpe de Lausitz est très bousue et le corps recouvert de toutes petites écailles très serrées et dorées. Elle vient très vite, mais n'atteint pas le poids des précédentes espèces.

A titre de curiosité, il faut citer pour mémoire la carpe Hi-Goï du Japon. Carpe orange-rouge, qui atteint parfois 75 cm. de longueur. Magnifique poisson d'ornement, susceptible de s'apprivoiser rapidement. Il est curieux de voir ces splendides poissons venir chercher dans la main la nourriture à laquelle ils sont habitués. Les carpes Hi-Goï n'ont qu'un intérêt ornemental. D'ailleurs leur prix très élevé et la difficulté de leur élevage en ont empêché la diffusion.

La véritable période de reproduction pour la carpe est : mai-juin. Il arrive qu'elle fraie à nouveau vers fin juillet, mais la ponte est beaucoup moins importante que la première.

La condition pour que la reproduction se fasse avec toutes chances de réussite, consiste à obtenir une température de l'eau d'environ 20° c. Il faut attaquer un préjugé qui

laisse croire qu'étant donné l'extraordinaire fécondité de la carpe il n'est besoin de s'occuper du repeuplement. Suivant les variétés, la carpe moyenne de 3 à 4 livres pond environ 300.000 œufs, ce qui représente une masse compacte évaluée à 10 et même 15 % du poids total de l'animal.

Si chacun de ces œufs devait produire un alevin, il est évident que les fleuves, lacs, étangs et rivières de France ne seraient assez grands pour nourrir les alevins de toute une année. Il y a des innombrables causes de destruction qui réduisent la production à des proportions tout à fait différentes.

D'après les calculs établis dans des établissements piscicoles, une production moyenne de 300.000 œufs ne donne que 8.000 éclosions, lesquelles produisent environ 1.500 alevins. Sur ce chiffre encore fort imposant de nouveaux-nés, le dixième à peine échappe à la guerre sans merci que leur font les oiseaux aquatiques, canards en particulier, les poissons carnassiers, les dytiques et les intempéries imprévues.

En eau fermée, où l'on réduit à peu près à néant les causes de destruction précédemment énumérées, l'on peut arriver à teler sur 2.000 alevins par reproduction.

En 1905, la direction de l'agriculture du Trocadéro fit aménager la pièce d'eau du Champ-de-Mars pour la pisciculture. 15 reproducteurs, dont 6 mâles et 9 femelles furent immergés en février. En pêchant au mois d'octobre suivant, on trouva environ : 25.000 alevins de 5 cm. en moyenne. Sur les 15 reproducteurs, un avait disparu. Comme il n'y a pas de loutres au Champ-de-Mars, un amateur à deux pattes lui avait certainement fait un sort. (Rapport de M. Rebaillet au Conseil Municipal de Paris).

Ce résultat, magnifique dans sa réussite, prouve bien que ce serait une erreur grossière de compter dans la reproduction de la carpe, sur la quantité formidable d'œufs qu'elle pond.

La Terre

PAR
Marie DE WAILLY

« Cet assassin... au lendemain du crime, le village entier le nomme... chaque jour aux charges écrasantes qui pèsent sur lui. »

« Aura sacra fames !... oui, exécrable faim de l'or qui a mis la duplicité dans un cœur et a aimé une aventure. »

« Ephrem Chandièrre, pauvre, laborieux, honnête, voyant ses plus chers projets d'avenir brisés et supportant vaillamment son infortune, aurait été digne de tous les respects, de toutes les commissions... Mais Ephrem Chandièrre cherchant encore à circonvenir la volonté de Rosa quinze jours avant son mariage... menaçant sans cesse la vie d'un homme dont le seul crime était d'aimer comme il aimait lui-même... Ephrem Chandièrre attendant le soir du mariage qui

Ce n'est plus un réquisitoire, cela devient un plaidoyer, la foule s'apitoie, les jurés ouvrent de grands yeux, les juges feignent la sévérité pour cacher le sourire qui naît au coin de leurs lèvres, les avocats approuvent et le président se demande s'il ne va pas rappeler le procureur à l'ordre.

Mais il termine en demandant l'indulgence du tribunal pour Chandièrre et demande l'acquiescement pour Rosa.

Un des avocats se lève. Sa tâche est facile après les paroles de M. Gillot. Cependant il sait trouver des arguments qui frappent les esprits, ébranlent les consciences.

C'est pas l'indulgence qu'il réclame pour son client, car : « ce serait avouer notre culpabilité, Messieurs, et nous sommes innocents... »

Il s'enflamme, enfle la voix, lève les bras. Ses larges manches volent comme de grandes ailes. Il reprend l'accusation point par point, le combat, l'émiette, la pulvérise et il se rassie au milieu d'un tumulte indescriptible.

La salle entière est retournée. Personne ne doute à cet instant de l'acquiescement d'Ephrem.

Jaloux du triomphe de son confrère, le défenseur de Rosa se lève.

Il ne tonitruait pas, ses gestes sont mesurés, sa voix douce.

Il montre l'accusée jeune fille honnête, laborieuse, heureuse dans sa médiocrité, ne désirant rien d'autre que de partager la vie pauvre et dure de l'homme qu'elle aime. Si elle forme des projets d'avenir, ils sont humbles. Ses desirs ne s'élèvent pas plus haut que la chaumière construite à l'orée de la forêt.

« Elle aime... elle est aimée... toute sa vie dans ces cinq mots... C'est à ce moment que le hasard néfaste la mène en présence du fer-mier de la maison-Blanche.

« Adieu, adieu la félicité aux côtés de l'époux qu'elle s'était choisi dans la vie infime de son cœur... adieu le paisible après de la brave femme qui allait devenir sa mère... adieu délicieux rêves dans lesquels sourient de petites têtes blondes ou brunes... adieu bon-heur, elle doit s'incliner devant la volonté paternelle.

« Courbée sous une pluie d'écus, écrasée sous le poids impitoyable d'une fortune dont on meurt d'envie, son cœur, résigné, elle marche dans la nouvelle voie que lui trace le destin aveugle et cruel.

Mais elle est femme... elle aime... elle est faible... Un soir elle rencontre l'homme qu'elle n'a pas

cessé d'adorer et elle trouve une amère douceur à lui accorder un suprême entretien.

« Cette causerie sur une route, éclairée par le doux rayonnement des étoiles à des témoins et devient un crime, ou, du moins, on veut en faire le prologue du crime qui va ensanglanter les tristes noces de la vierge sacrifiée.

« Le soir du mariage vient. Jusque-là, Joseph Pivard peut avoir fait pression sur la volonté de sa fille, mais lorsque celle-ci se trouve seule avec son mari... son maître... à son premier baiser, la malheureuse se révolte, son cœur de défilé, et folle à cet instant, elle s'enfuit. On a traité ce récit d'im-portance... Pourquoi ?... Est-ce donc parce qu'il prouve une délicatesse pure et précieuse de l'âme chez une paysanne ? Ah ! cette délicatesse est moins rare qu'on ne se l'imagine chez les humbles... chez les petits... sur lesquels n'a pas encore passé le souffle empoi-sonné de tous les mensonges mondains, de toutes perversités citadines.

« Si un complot avait été formé... si l'accusée était coupable, au lieu de s'enfuir éperdue, elle aurait accepté les baisers de son mari... elle l'aurait conduit au lieu précis où son complice attendait sa victime. »

L'avocat parle... parle... parle... Dans la chaleur lourde de la salle, les jurés luttent contre le sommeil qui élot leurs paupières, les juges retiennent de légers bâillements, la foule est haletante, suspendue aux lèvres de l'orateur.

Les bras croisés sur sa poitrine, impassible, la tête haute, Ephrem écoute...

Le front baissé, Rosa pleure. Le président demande : — Les accusés ont-ils quelque chose à dire pour leur défense ? Ephrem déclare nettement : — Je suis innocent. Sa voix sonne comme un glas et l'assistance entière frissonne. Rosa se lève. Elle va parler... elle parle. — Je ne me défendrai pas, dit-elle, à quoi bon !... mais l'honneur de l'homme que j'aime m'est plus cher que le mien.

Une des principales présomptions qui pèsent sur Ephrem est notre rencontre le soir du 20 juillet et les paroles que Van Peuch et Beaurain ont entendues... S'ils s'étaient trouvés dans la réserve devant l'église au lieu d'être contre la maison du garde, ils auraient pu apporter d'autres paroles et elles auraient grandi

celui que j'aime au lieu de l'accabler.

Les voici : je jure, sur ma mère morte, que ce sont les dernières qu'Ephrem m'ait adressées :

« La terre, c'est sacré... elle fait vivre, elle donne la puissance à ceux qui la possèdent ; elle est la fortune, la sécurité, l'avenir, le bonheur.

« Je me suis révolté en apprenant que Joseph te donnait au fermier de la Maison-Blanche. J'ai eu des pensées de meurtre... et tout à l'heure encore, lorsqu'il m'insultait en me montrant dix francs, j'ai eu envie de l'étrangler. J'ai eu tort. Je souffre de te perdre et pourtant je comprends la nécessité de ma souffrance, puisqu'elle assure ton bonheur.

« Ovide l'aime, ma Rosa, tu posséderas « La Terre » et moi je tâcherai de l'oublier comme un honnête garçon que je suis. »

Presque toute la foule qui écoute est faite de paysans.

Un frisson la secoue, un long murmure en monte, grossit, éclate... C'est la voix du peuple qui acquiesce. Ephrem et Rosa car : « ceux qui parlent comme cela du « bien » ne sont pas des assassins... »

(A suivre).

Céleri rave, la botte, 6 fr. — Céleri blanc, la botte, 5 fr. — Choux pommes, les 16, 20 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 2 fr. — Cresson, les 12, 5 fr. — Chicorée, les 12, 9 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Haricots verts, le kilo, 1 fr. 50. — Laitues, les 20, 8 fr. — Melon, la pièce, 4 fr. — Navets, le paquet, 1,25. — Oseille, le kilo, 1 fr. 50. — Oignons, le kilo, 1 fr. — Potirons, la botte, 3 fr. — Petits pois, le kilo, 2 fr. — Pommes de terre nouvelles, 0 fr. 65. — Romaines, les 12, 4 fr. — Radis, les 12 bottes, 4 fr. — Tomates, le kilo, 1 fr. 75.

Pommes de Terre

Marché des Innocents
PARIS, 28 juillet.

Les 100 kilos logés wagon départ : Saint-Pol-de-Léon, Paimpol, Pont-l'Abbé, 38 ; Roscoff, 40 ; Saint-Malo, Cancale, 40 à 42.

Erstelingen : Nord, 38 ; Sarthe, 42 ; Oise, 43 ; Idéol, Nord, 38 ; Saucier, rouge, Bretagne, 60 à 62 ; Vendée, 82 à 85 ; Hénaut, Loiret, 78 à 80.

Région parisienne. On cote en culture : Erstelingen, 40 et Hénaut, 75 à 80.

Carottes

Marché calme, prix élevés. Les 100 kilos logés départ : Auxonne, 130 ; Poirton, 150.

Navets - Oignons

Navets, sans affaires. Oignons, peu d'offres. On cote logés départ : Auxonne, 70, Roscoff, 64 ; Alsace, 83 à 81.

Légumes secs

DIJON, 24 juillet.

Haricots chevrillers, 350 ; haricots lin-gots, 300 ; haricots nains blancs, 250 ; fèves, 110 ; jarrais, 95 les 100 kilos.

Graines fourragères

TOURS, 25 juillet.

Trèfle incarnat, prix de demi-gros : hâtif en grain, 390 à 400 ; bourres, 140 à 150 ; tardif, 525 à 550 ; bourres, 150 à

175 ; trèfle violet nature, 450 ; décauté, 550 ; vesces, 125 ; pois jarais, 115 à 120 ; colza, 250 à 280 ; navette, 550 les 100 kil. Tendance soutenue.

Pailles - Fourrages

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS, 28 juillet.

Paille de blé : 200 à 210 ; 185 à 195 ; 170 à 180. Paille de seigle : 195 à 205 ; 180 à 190 ; 165 à 175. Paille d'avoine : 215 à 225 ; 200 à 210 ; 185 à 195. Luzerne : 240 à 250 ; 200 à 220 ; 170 à 190. Regain : 230 à 240 ; 190 à 210 ; 160 à 180. Foin : 240 à 250 ; 200 à 220 ; 170 à 190.

Le tout aux 104 bottes de 5 kilos.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talencenc).

Le demi-kilo :

Beuf, 1re catégorie, 7 à 14 ; 2e, 2,50 à 3,50 ; 3e, 1 à 2,50.

Vauv, 1re catégorie, 7 à 12 fr. ; 2e catégorie, 6 à 7 fr. ; 3e catégorie, 6 fr.

Mouton, 1re catégorie, 11 à 12 fr. ; 2e catégorie, 7,50 à 10,50 ; 3e catégorie, 6 fr.

Porc, 5 à 8,50.

Beurre, 7 à 9 fr.

Œufs, la douzaine, 6 à 6,50.

Poulets, 8,50 à 9.

Lapins, 5 fr. 50.

ANCIENS.

Poulets, 5,75, 6,50 ; canards, 3,50, 4 ; lapins, 2,50, 2,75, le tout le demi-kilo.

Beurre, 8, 8,25 ; œufs, 5,50, 6 ; veau, 6, 6,50 ; porc, 6,50, 7 ; porcelets, 150, 200.

CANDE, 26 juillet.

Blé, les 100 kil, 153 ; orge, 125-130 ; paille, les 1000 kil, 230-240.

Poulets, la couple, 24-26 ; poulets, la couple, 22-24 ; canards, la couple, 28-36 ; oies maigres, la pièce, 18 à 22 ; lapins, la pièce, 12 à 14 ; pigeons, la couple, 9 à 11 ; œufs, la douzaine, 5 à 5,25 ; beurre, la livre, 6,75 à 7.

Porc gras, le kilo, 7,25 à 7,75 ; porcs maigres, le kilo, 7,25 à 7,75 ; porcelions, la pièce, 110 à 170.

CHATEAUBRIANT, 28 juillet.

Avoine, 110 à 112 fr. ; seigle, 110 à 115 fr. ; orge, 118 à 120 fr. ; sarrasin, 110 à 112 fr. ; farine, 225 fr. ; son, 70 à 72 fr.

livraison de septembre à décembre, les prix demandés oscillent entre 665 et 685 francs l'hectolitre d'alcool pur.

Cours des Vins

MUSCADET, 650 à 700

GROSPIERRE, 350 à 450

VIN BLANC D'HYBRIDES, 300 à 350

Les 500 kilos : paille de blé, 120 à 130 fr. ; paille d'avoine, 100 à 110 fr. ; foin, 100 à 120 fr.

Cidre ordinaire, la barrique, 70 à 75 fr. ; première qualité, 75 à 80 fr.

Beurre ordinaire, en gros, le kilo, 12 à 12,25 ; beurre fin, au détail, 15 à 16 fr. ; crufs, la douzaine, 5,50 à 6 fr.

La pièce : poulets, 12 à 16 fr. ; canards, 17 à 20 fr. ; pigeons, 5 à 6 fr. ; lapins, 12 à 15 fr.

Beufs de travail, 4,000 à 5,000 fr. la paire ; beufs gras, 4 à 4,50 le kilo ; vaches laitières ou amouillantes, 3,000 à 3,500 fr. pièce ; vaches grasses, 2 à 3,50 le kilo ; génisses, 2,500 à 2,200 fr. pièce ; veaux de lait, 4 à 5,50 le kilo ; veaux gras, 6 à 6,25 le kilo ; moutons, 4 à 4,50 le kilo ; agneaux, 6 à 6,25 le kilo ; porcs de lait, 140 à 150 fr. ; porcs maigres, 250 à 300 fr. ; porcs gras, 6,95 à 7 fr. le kilo.

Baisse sur les porcs gras de 8 sous par kilo.

BLAIN, 27 juillet 1937.

Blé (taxe officielle), 153 fr. ; farines, 221-225 ; sons, 75-80 fr. ; avoines, 115-120 fr. ; seigle, 115-117 ; orge, 116-120 fr. ; sarrasin, 100-105 fr. les 100 kil. — Paille, 120-130 les 500 kil. Foin, 70-80. Beurre de lacterie 9-9,50 la livre. Beurre ordinaire, 8 à 8,50 la livre ; œufs, 5,25 à 5,50 la douz. Lait, 110 le litre. Poules et poulets, suivant âge et qualité, 18 à 36 fr. la couple (5,50 à 6 fr. livre vif) ; canards, 12 à 24 fr. (7 à 7,25 kilo vif) ; oies, 36 à 38 fr. (5,50 à 6,75 kilo vif) ; pigeons, 7 à 8 fr. la paire ; lapins domestiques, 12 à 22 fr. (5,50 à 5,75 kilo vif).

Beufs, 4,30 à 4,75 kil. ; vaches, 3,10 à 3,70 ; taureaux, 3,70 à 4,10 ; génisses, 4,80 à 5,20 ; veaux, 5,50 à 6 fr. ; moutons et agneaux, 4,75 à 6,75. Porcs gras, 6,80 à 7 fr. ; porcelions, 260 à 360 fr. pièce. Porcs de lacterie, 100-120 fr. la barrique de 225 litres (droits de circulation en sus) ; au détail, 0,75 à 0,90 le litre.

Le mardi 10 août se tiendra la grande foire annuelle de la Saint-Laurent.

LA ROCHE-BERNARD.

Blé rouge, 152, 154 ; blanc, 150, 152 ; avoine, 108, 115 ; blé noir, 104, 105 ; seigle, 107 ; orge, 106. — Foin, les 500 kil, 100 ; paille, 110, 120. — Poulets gros, la couple, 40, 50 ; moyens, 30, 40 ; petits, 22, 29 ; canards, la pièce, 11, 15 ; oies, 18, 25 ; pigeons, la couple, 9, 11 ; lapins, la pièce, 13, 22. — Œufs, la douzaine, 5.

ENTREPRENEURS de BATTAGES

Une COURROIE

de TRANSMISSION

s'achète chez le SPECIALISTE

GIRARD-AUBERT

Agent exclusif des Courroies

GOODRICH et AURORE

7, Basse Rue de la Casserie - NANTES

(sur le quai d'Orléans) - Tél. 155.73

Spécialité de Bâches confectionnées

DISPONIBLES EN MAGASIN :

TUYAUX pour arrosage, vin, soutirage,

pulvérisateur, acide, air comprimé

etc...

Cyclistes !

PROTÉGEZ-VOUS de l'occasion unique qui vous est offerte d'acheter et d'équiper votre bicyclette à des

PRIX incroyables de BON MARCHÉ

Avant la hausse, nous avons pu acheter de nos fabricants d'énormes quantités de marchandises de qualité exceptionnelle.

POUR LES GRANDS : Bicyclettes, Tandems, Pneus, Eclairages et les multiples accessoires qui composent un vélo.

POUR LES PETITS : des milliers de jouets mécaniques (et nécessaires à leur développement physique) Vélos Jouets, Tricycles, Autos, Pédalinettes, etc...

POUR LES MAMANS : une gamme incomparable de Voitures d'Enfants tous modèles, à des Prix imbattables.

que vous pourrez obtenir à 25 % de leur valeur réelle.

GRAND COMPTOIR VELOCIPEDIQUE NANTAIS

1, place Bretagne, NANTES - Tél. 125.57

Avant de fixer votre choix, renseignez-vous ailleurs et vous achèterez chez nous ensuite.

LE MEUX ASSORTI ET LE MOINS CHER DE TOUTE LA REGION

Les 500 kilos : paille de blé, 120 à 130 fr. ; paille d'avoine, 100 à 110 fr. ; foin, 100 à 120 fr.

Cidre ordinaire, la barrique, 70 à 75 fr. ; première qualité, 75 à 80 fr.

Beurre ordinaire, en gros, le kilo, 12 à 12,25 ; beurre fin, au détail, 15 à 16 fr. ; crufs, la douzaine, 5,50 à 6 fr.

La pièce : poulets, 12 à 16 fr. ; canards, 17 à 20 fr. ; pigeons, 5 à 6 fr. ; lapins, 12 à 15 fr.

Beufs de travail, 4,000 à 5,000 fr. la paire ; beufs gras, 4 à 4,50 le kilo ; vaches laitières ou amouillantes, 3,000 à 3,500 fr. pièce ; vaches grasses, 2 à 3,50 le kilo ; génisses, 2,500 à 2,200 fr. pièce ; veaux de lait, 4 à 5,50 le kilo ; veaux gras, 6 à 6,25 le kilo ; moutons, 4 à 4,50 le kilo ; agneaux, 6 à 6,25 le kilo ; porcs de lait, 140 à 150 fr. ; porcs maigres, 250 à 300 fr. ; porcs gras, 6,95 à 7 fr. le kilo.

Baisse sur les porcs gras de 8 sous par kilo.

BLAIN, 27 juillet 1937.

Blé (taxe officielle), 153 fr. ; farines, 221-225 ; sons, 75-80 fr. ; avoines, 115-120 fr. ; seigle, 115-117 ; orge, 116-120 fr. ; sarrasin, 100-105 fr. les 100 kil. — Paille, 120-130 les 500 kil. Foin, 70-80. Beurre de lacterie 9-9,50 la livre. Beurre ordinaire, 8 à 8,50 la livre ; œufs, 5,25 à 5,50 la douz. Lait, 110 le litre. Poules et poulets, suivant âge et qualité, 18 à 36 fr. la couple (5,50 à 6 fr. livre vif) ; canards, 12 à 24 fr. (7 à 7,25 kilo vif) ; oies, 36 à 38 fr. (5,50 à 6,75 kilo vif) ; pigeons, 7 à 8 fr. la paire ; lapins domestiques, 12 à 22 fr. (5,50 à 5,75 kilo vif).

Beufs, 4,30 à 4,75 kil. ; vaches, 3,10 à 3,70 ; taureaux, 3,70 à 4,10 ; génisses, 4,80 à 5,20 ; veaux, 5,50 à 6 fr. ; moutons et agneaux, 4,75 à 6,75. Porcs gras, 6,80 à 7 fr. ; porcelions, 260 à 360 fr. pièce. Porcs de lacterie, 100-120 fr. la barrique de 225 litres (droits de circulation en sus) ; au détail, 0,75 à 0,90 le litre.

Le mardi 10 août se tiendra la grande foire annuelle de la Saint-Laurent.

LA ROCHE-BERNARD.

Blé rouge, 152, 154 ; blanc, 150, 152 ; avoine, 108, 115 ; blé noir, 104, 105 ; seigle, 107 ; orge, 106. — Foin, les 500 kil, 100 ; paille, 110, 120. — Poulets gros, la couple, 40, 50 ; moyens, 30, 40 ; petits, 22, 29 ; canards, la pièce, 11, 15 ; oies, 18, 25 ; pigeons, la couple, 9, 11 ; lapins, la pièce, 13, 22. — Œufs, la douzaine, 5.

5,50 ; beurre, le demi-kilo, 6,50, 8. — Cidre, la barrique, 115, droits en sus. — Beufs gras, le kilo sur pied, 5,25, 5,75 ; de travail, la paire, 4,300, 6,000 ; vaches grasses, 5, 5,50 ; laitières, 1,400, 1,700 ; taureaux, 4,25, 4,50 ; veaux, 3,600, 4,300 ; de lait, 5,75, 7 ; génisses, 1,200, 1,700 ; moutons, 5,75, 7 ; porcs, 6, 7,25.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Petits poulets, vendus 6,75 la livre. — Œufs, la douzaine, 4,80, 5,40 ; beurre, le demi-kilo, 8, 9. — Bestiaux : amenés et vendus, 21 ; le kilo, 6,50, 7 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC, le 27 juillet. — Vaches grasses, amenées 8,75, vendues 7 ; première qualité, 4,75 ; deuxième, 4 fr. ; troisième, 2 à 2,50. — Taureaux, de 3,30 à 3,65. — Vaches pleines ou en lait, amenées 79, vendues 34 ; première qualité, 3,250 fr. ; deuxième, 2,200 fr. ; troisième, de 1,000 à 1,300 fr.

CLISSON

Blé, 153 fr. ; farine, 225 ; son, 72, 75. — En hausse : avoine, 125 ; sarrasin, 110, 115 ; paille, 125 les 500 kg. ; poulets gros, 45, 50 la couple ; poulets moyens, 33, 44 ; petits, 25, 32 ; canards, 15, 16 pièce ; lapins, 10, 16. — Beurre fermier, 9, 10 la livre ; de beurrier, 8,50. — Beufs gras, 3, 4,50 le kilo vif ; vaches grasses, 3, 4,50 le kilo ; laitières, 1,800, 3,300 ; veaux, 5,50, 6 le kilo vif ; porcs gras, 7,50 ; de lait, 130, 250 pièce.

POINIC

Poulets gros, la couple, 38, 42 ; moyens, 34, 37 ; petits, 27, 33 ; oies, la pièce, 17, 20 ; pigeons, la couple, 12, 13 ; lapins, la

pièce, 18, 20. — Denrées : œufs, la douzaine, 7,50, 8 ; beurre, le demi-kilo, 8,50, 9.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

Le Gérant : R. FAIVRE.

BÂCHES

LES BÂCHES PLISSON sont universellement réputées pour leur imperméabilité, impu-tréscibilité et durée à l'usage

BON pour un catalogue Plisson qui contient les Echantillons

PARIS, 30, Rue Toulouse-Lautrec (7) VENTE et LOCATION

DEMANDEZ les conditions de la participation à la LOTERIE NATIONALE !

Avec une Bâche PLISSON vous pouvez gagner 300.000 fr.

PLISSON

Poulets gros, la couple, 38, 42 ; moyens, 34, 37 ; petits, 27, 33 ; oies, la pièce, 17, 20 ; pigeons, la couple, 12, 13 ; lapins, la

Toiles de Lieuses

garanties parfaites avec sanglons cuir et aux meilleurs prix. Ex. : le jeu complet c. 1 m. 50, 390 fr., quelle que soit la marque de la lieuse. Pour c. 1 m. 80, 25 fr. en sus. BACHES une seule qualité la meilleure (lin) et la moins chère 17 fr. 50 le m². Confection parfaite garantie. Echantillon sur demande.

Expéditions franco sous condition de paiement comptant contre remboursement. BRASME, rue Colin, à ARRAS (Pas-de-Calais).

Voulez-vous une situation agréable et lucrative ?

APPRENEZ EN PEU DE TEMPS ET A PEU DE FRAIS

la COIFFURE homme et dame, la coupe, la mise en plis et indéfrisable, le massage facial, la manucure et pédicure, dans nos SALONS et